

**VILLE DE MAISONS-LAFFITTE**  
**48 avenue de Longueil**  
**78605 Cedex**

\*\*\*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

\*\*\*

**22 RUE DU MARECHAL GALLIENI – PARKING DU MARCHE**  
**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL**

Dans le cadre de la cession du terrain communal cadastré AM 132p sis 22 rue du Maréchal Gallieni, constitutif en partie de l'emprise du parking du marché, il doit être procédé à une enquête publique portant sur le déclassement de la partie de terrain incorporée au domaine public routier communal sise 22 rue du Maréchal Gallieni, fixée par arrêté n° 2017-139 en date du 25 avril 2017.

\* L'enquête publique se déroulera pendant quinze jours consécutifs, du vendredi 12 mai 2017 à 8h30 au vendredi 26 mai 2017 inclus à 17h30.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de la mairie, sise 48 avenue de Longueil, 78600 Maisons-Laffitte, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'attention de M. GAMACHE, Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville  
48 avenue Longueil  
78605 Maisons-Laffitte cedex

\* Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le vendredi 12/05/2017 de 8h30 à 12h et le mercredi 24/05/2017 de 14h30 à 17h30.

\* A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Maire, lequel assurera sa transmission dans un délai de 24h, avec le dossier d'enquête, au Commissaire Enquêteur, qui disposera alors d'un délai de 1 mois pour remettre au Maire son rapport énonçant ses conclusions motivées favorables ou non, lequel sera tenu à la disposition du public en Mairie.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Maisons-Laffitte, sur le site Internet de la Ville [www.maisons-laffitte.fr](http://www.maisons-laffitte.fr) et en Préfecture.

\*\*\*